



**SYNDICAT CGT DU CHCP**

**PLUS JAMAIS ÇA !**

**RASSEMBLEMENT  
LUNDI 11 MAI À 14 HEURES  
PARKING PERSONNELS**

Le syndicat CGT vous propose de venir exprimer vos revendications avec vos propres slogans, vos propres pancartes si vous le souhaitez, à l'image de nos collègues du CHS VINATIER avec respect de la distanciation physique.



**TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ !**

**SOIGNANTS TECHNIQUES ADMINISTRATIFS ENCADREMENT**

**EXIGEONS NOS CONDITIONS POUR UN  
HÔPITAL PUBLIC DE QUALITÉ !**

TSVP→

**Revendiquons et construisons ensemble un**

# meilleur avenir professionnel !

## Exigeons :

- Des moyens financiers complémentaires pour les établissements passant par la revalorisation de l'ONDAM au minimum à 5% inscrit dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, pour stopper le déficit des budgets de nos hôpitaux publics,
- L'exonération des taxes sur les salaires,
- Un recrutement immédiat de professionnel-le-s supplémentaires et un plan de formation pluridisciplinaire, soit 200 000 agents dans les hôpitaux tout de suite et 100 000 agents dans les EHPAD,
- Un moratoire sur les fermetures d'établissements, services et lits et une réouverture des 17500 lits supprimés en six ans,
- Le dégel du point d'indice bloqué depuis 10 ans avec une hausse de 1,2 % seulement durant une décennie ; ce point a augmenté depuis 2000 deux fois moins vite que l'inflation,
- Des revalorisations salariales pour tous les agents hospitaliers et non des primes catégorielles,
- La reconnaissance de la pénibilité et le maintien de la catégorie active avec extension pour tous les personnels soignants,
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique avec réintégration des prérogatives du CHS&CT, des CAP,
- L'abrogation de la Tarification à l'activité (T2A) et une réforme de la loi HPST, pour que l'hôpital ne soit plus géré comme une entreprise avec une logique de rentabilité,
- L'amélioration des conditions de travail de tous les agents hospitaliers pour une prise en charge de qualité de la population,
- Un départ autorisé à la retraite à 57 ans, voire 55 ans pour les catégories actives et à 60 ans maximum pour les catégories sédentaires.